



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Projet de câble sous-marin de télécommunication SEA-ME-WE 6 atterrissant sur la commune de Marseille

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

ORANGE

Raison sociale

SA

N° SIRET

3 8 0 1 2 9 8 6 6 4 6 8 5 0

Type de société (SA, SCI...)

SA au capital de 10 595 541 532 €

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ROMANETTI

Prénom(s)

Carine

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
34. Autres câbles en milieu marin.	Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la Zone Économique Exclusive ou sur le plateau continental.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à déployer un câble sous-marin de télécommunication à fibres optiques depuis la France et vers l'Asie. Il chemine sur une distance de près de 255,2 km dans les eaux françaises, dont 39,8 km sur le Domaine Public Maritime (DPM) et environ 215 km en Zone Économique Exclusive (ZEE). Le site d'atterrissage est prévu à Marseille sur la Plage du Prado.

Le câble présente différents diamètres liés à son blindage lui conférant des niveaux de protection adaptés à son environnement: de 17 mm dans la ZEE jusqu'à 36 mm maximum sur le DPM. Le câble est inerte pour l'environnement marin. Le câble sera ensouillé jusqu'à 1 m dans les sédiments jusqu'à la limite supérieure de l'herbier de posidonies. Dans l'herbier, le câble sera posé et fixé sur le fond au moyen d'ancres spéciales. Au-delà de l'herbier, le câble sera simplement posé sur le fond, épousant le relief le plus possible. Il sera ensouillé sur une distance totale de 5,2 km où les activités de pêche sont existantes. En outre, la route du câble a été optimisée afin de réduire son emprise sur l'herbier, éviter le coeur du Parc National des Calanques, les zones de coralligènes au voisinage de Planier ainsi que les têtes de canyon.

A terre, le câble sera fixé dans une chambre d'atterrissage existante, servant à la connexion des câbles sous-marins et terrestres. Il sera enterré sous la plage grâce à la réalisation d'une tranchée à 2 m de profondeur environ depuis la chambre d'atterrissage vers le large. L'implantation du système de mise à la terre, constitué d'électrodes, est prévue en arrière de la plage du Prado.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de câble sous marin SEA-ME-WE6 (SMW6) est un nouveau système qui connectera dès 2025 la France avec Singapour, et différents pays d'Asie, du Moyen Orient et l'Inde. Ce câble de 19 200 km offrira une très faible latence et une très grande capacité. Ce câble renforce le raccordement de l'Internet français vers l'Asie et a vocation à remplacer à terme les câbles existants vieillissants. Il s'inscrit dans un cadre d'intérêt stratégique de première importance, en particulier pour la connectivité et la souveraineté des télécommunications françaises

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

A terre et sur la plage (5 jours environ):

Réalisation d'une tranchée jusqu'à 2 m de profondeur pour accueillir le câble jusqu'à l'entrée des conduites existantes en haut de plage reliant la chambre d'atterrage déjà présente. En raison de la présence de répéteurs de signal, le système nécessitera d'être raccordé à la terre. La zone d'implantation du système de mise à la terre constitué d'électrodes et d'un ombilic est prévue à près de 50 m de la chambre d'atterrage en arrière de la Plage du Prado. La position et la profondeur seront déterminées plus précisément en fonction des paramètres géotechniques et de la conductivité des sols. Le câble continue à terre dans des conduites existantes jusqu'à la station terminale située à 1,7 km de la chambre d'atterrage.

En mer (3-4 semaines approximativement):

La pose du câble sera réalisée hors de la période estivale 2024. Une fois la route nettoyée de toute obstruction, le navire dédié à cette phase se postera au droit de la plage. L'extrémité du câble sera raccordée à un filin permettant de le tirer vers la plage où il sera installé dans la tranchée et passé dans la conduite existante reliant la chambre d'atterrage. Un navire câblé déploiera le reste du câble en faisant route vers le large au-delà de la ZEE. Entre le débouché de la conduite et le bord du plateau continental (~27 km), le câble sera ensouillé jusqu'à 1 m dans les sédiments, selon les conditions de sol hormis dans les zones d'herbiers de posidonies où le câble sera posé et ancré sur le fond. Des coquilles de protection en fonte sont prévues sur une longueur encore à définir. Jusqu'à une profondeur d'eau de 15 m, la technique prévue pour l'ensouillage utilise un système de jet d'eau sous pression manipulé par plongeurs afin de créer la tranchée en eau (jetting). Au-delà de l'herbier vers le large, le câble sera simplement posé sur le fond par le navire câblé, sauf sur une section de 2 km environ sur laquelle il sera ensouillé jusqu'à 1 m de profondeur par une charrue tractée derrière le navire câblé ou avec un robot téléguidé (ROV) assurant un enfouissement une fois le câble posé. Une inspection de l'ensouillage sera réalisée par ROV à la fin des opérations.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation consiste au transit des données numériques.

Aucune procédure de maintenance préventive particulière n'est à prévoir durant la phase d'exploitation du câble dont la durée de vie théorique est de 25 ans. En cas de rupture accidentelle en mer, une réparation sera effectuée par un navire-câblé spécialisé dans les opérations de maintenance des câbles sous-marins. La partie abîmée du câble sera remplacée par une section de câble neuf.

La phase de démantèlement consiste au relevage du câble dans la limite des Eaux Territoriales.

Le câble sera coupé à la limite des Eaux Territoriales et enroulé sur le pont jusqu'à la limite inférieure de l'herbier. Il sera coupé de part et d'autre de l'herbier de posidonies, au niveau des ancrs fusibles afin de ne pas endommager l'herbier.

Le câble sera déconnecté de la chambre-plage et relevé depuis la limite supérieure de l'herbier.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Régime de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (L.211.1 et suivants) : R214-1. Rubrique 4.1.2.0, le montant des travaux étant

inférieur à 1 900 000 € TTC -> Dossier de Déclaration (Art. R. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement)

- Demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime : Art. R2124-1 à R2124-12 du CGPPP

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Sur le DPM: Câble sous-marin : Ø36 mm x 31,652 km + Ø29 mm x 8,173 km // sachant que la conduite sous-plage est existante Système de mise à la terre (électrodes): Estimation: 9 m <sup>2</sup> (4 électrodes séparées de 3 m) +Ombilic: Ø 32 mm x 50 m	Sur le DPM Câble: 1376,489 m <sup>2</sup> Mise à la terre: 10,6 m <sup>2</sup> Soit 1387,089 m <sup>2</sup> sur le DPM
- En ZEE: Ø29 mm x 28,858 km + Ø22 mm x 23,523 km + Ø17 mm x 162,991 km	-En ZEE 4125,235 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

Marseille - Chambre d'atterrage située à 43°15' 43.26"N, 5°22' 21.72"E - Sortie des Eaux Territoriales à 42°59' 53.87"N, 5°11'48.13"E - Sortie de la ZEE à 41°24'04.43"N, 6°04'18.40"E

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Marseille. La zone d'atterrage est classée NT, c'est-à-dire un espace naturel aménagé pour les loisirs et activités touristiques comprenant les plages.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type 2 « Herbiers de posidonies de la Baie du Prado » (93M000046)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Marseille
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc National des Calanques (passage du câble dans l'aire d'adhésion)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'atterrage sur la plage du Prado se situe à plus de 100 m d'une Zone de Présomption Archéologique (ZPPA) : la zone 23 "Castellane, Prado" Le site d'atterrage se situe également à l'intérieur du périmètre de protection d'un monument historique (moins de 500 m de distance) : immeuble "Mosquée de l'Arsenal des Galères" (IJMK1) inscrit depuis le 15/07/1965.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation de l'Huveaune approuvé à Marseille, concernant la zone d'étude. . Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondation des Aygalades et affluents approuvé à Marseille, ne concernant pas la zone d'étude.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF), Mouvement de Terrain et Retrait des argiles, approuvés à Marseille mais ne concernant pas la zone d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble traverse deux (2) sites Natura 2000 à savoir la ZPS "Iles Marseillaises - Cassidaigne" (FR9312007) et la ZSC "Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet" (FR9301602) sur une distance de 11,1 km pour les deux. Il se situe à 2,9 km de la ZSC "Côte Bleue" (FR9301999)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble se situe à proximité de 3 sites classés : - à 0,9 km de "Côte de la corniche à Marseille" - à 1,4 km de "Côte de la Presqu'île de la Pointe Rouge" - à 1,7 km de "DPM correspondant au site du Massif des Calanques"

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux à terre n'impliqueront aucune destruction particulière. Le tracé du câble a été optimisé au niveau de l'herbier et le câble sera fixé de façon intermittente par des ancres spéciales, évitant les phénomènes de ragage. La pose du câble sur le fond et son ensouillage pourront déplacer ou abîmer quelques individus de la faune benthique sans impacter les fonctionnalités des habitats et les continuités écologiques. Une étude écologique a été réalisée sur l'herbier et en milieu profond pour éviter les espèces fixées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC "Calanques et Iles Marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet" présente des herbiers de Posidonie, des fonds coralligènes, des grottes karstiques et des habitats de tête de canyon. Dans la ZPS "Iles Marseillaises - Cassidaigne", le câble ne traversera que sa partie marine, qui est une zone d'alimentation des oiseaux, un lieu de constitution des radeaux d'oiseaux pélagiques et celui de leur reproduction. Le dérangement sera négligeable et temporaire pendant la phase d'installation, nul en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise sur le DPM atteint approximativement 1387,089 m <sup>2</sup> pour un linéaire de câble d'environ 39,8 km. En ZEE, l'emprise est portée à près de 4125,235 m <sup>2</sup> pour un linéaire de câble d'environ 215 km.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ciblant les risques d'inondation, de gonflement et retrait des argiles, de mouvements de terrain ainsi qu'un PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt) ont été élaborés pour la commune de Marseille. Les risques d'inondation concernent notamment l'Huveaune et les Aygalades mais les PPRN s'étendent à la commune de Marseille.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, le bruit généré sera lié à la phase de réalisation de la tranchée sous la plage. Puis pendant l'atterrage du câble, il sera lié à la circulation des engins de chantier pour le tirage du câble au niveau de la chambre d'atterrage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site choisi n'est pas en zone habitée, même si une activité socio-économique est présente à proximité, et les travaux sont prévus hors période estivale et de très courte durée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux les plus importants concernent uniquement la réalisation de la tranchée sous la plage et l'activité d'ensouillage en mer (et éventuellement l'installation du système de mise à la terre implanté sous la plage).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, des reconnaissances en géophysique marine et au moyen d'un ROV ont déjà été réalisées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le câble relie la France à Singapour avec des ramifications vers des pays d'Asie, Moyen Orient. Il n'a aucun impact négatif sur les pays associés.

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La liste des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement et les activités humaines sont présentées en annexe (Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'incidence détaillée sera réalisée dans le cadre du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau. Elle s'appuiera sur une expertise des biocénoses marines, une campagne de mesures géophysiques et géotechniques déjà réalisée (cartographies versées aux dossiers réglementaires), une étude bibliographique détaillée ainsi que des investigations en plongée sur l'herbier de posidonies et en ROV au niveau du canyon sous-marin de Marseille, en vue de l'optimisation du tracé du câble. Le tracé du câble a été pensé pour longer un câble sous marin existant, pour éviter le coeur du Parc National des Calanques et les zones coralligènes du Planier. Il pourra être optimisé selon les activités de pêche et des mesures seront proposées. Toutes les opérations prévues correspondent aux standards de l'industrie câblière et sont pleinement maîtrisées par la profession. En l'absence d'impact significatif, une dispense d'étude d'impact au titre de l'article R.122-2 du CE semble être justifiée.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas (complément au § 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport d'étude écologique sur l'herbier de posidonies le long de la route du câble (complément au § 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport d'étude écologique du milieu profond le long de la route du câble (complément au § 6.5)	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ROMANETTI

Prénom CARINE

Qualité du signataire Head of Networks Strategy and SubMarine Systems

À Paris

Fait le 2 / 7 / 0 4 / 2 0 2 3

DocuSigned by:  
*Carine Romanetti*  
40053820739443B...

Signature du (des) demandeur(s)